

## DÉCISION 102 / 2025

**RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'ESPACES AU COMPLEXE SPORTIF "VAL SAINT-PIERRE" À JURY AVEC LE JURY BADMINTON CLUB LE MERCREDI 9 AVRIL 2025.**

Nous soussignés, Nathalie SPORMEYEUR, 18<sup>ème</sup> Vice-Président de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 03 juin 2024 par lequel Madame SPORMEYEUR, Vice-Présidente déléguée « vie associative et équipements sportifs », a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour « suivre les dossiers, signer les actes et courriers et exécuter les délibérations dans le domaine de la vie associative et équipements sportifs »,

### DÉCIDONS :

De signer l'avenant à la convention relative à la mise à disposition d'espaces du complexe sportif « Val Saint-Pierre » à Jury avec le Jury Badminton Club pour une utilisation de la grande salle le 9 avril 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20250221-Decis102-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2025

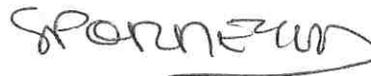
Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 21 FEV. 2025 -

Pour le Président

La Vice-Présidente Déléguée



Nathalie SPORMEYEUR

Maire de Saulny





**NOMS ET QUALIFICATIONS ET COORDONNEES DES RESPONSABLES INTERVENANT SUR LES CRENEAUX CI-DESSUS :**

(à compléter avec précision par l'utilisateur)

- PARISOT Jean-Marie 06 08 67 29 61  
- secrétaire du Jury Badminton Club  
-  
-  
-  
-

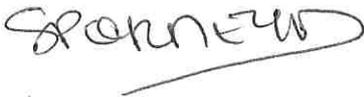
**COMMENTAIRES :**

Les temps de montage et démontage, ainsi que de déshabillage et rhabillage sont inclus dans les horaires ci-dessus. Merci de le faire respecter.

**L'accès à l'équipement ne sera autorisé qu'en présence d'un des responsables.**

Fait à Metz, en deux exemplaires, le 21 10 2025

Pour Metz Métropole  
La Vice-Présidente Déléguée



Nathalie SPORMEIEUR  
Maire de Saulny

Pour le Jury Badminton Club  
Le Président



Yannick SCHNEIDER